

Analyses 2010



**Pour un approvisionnement durable
de l'Union européenne
en ressources naturelles**

Avec le soutien de la Communauté française

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Pour un approvisionnement durable de l'Union européenne en ressources naturelles

Le thème du salon Valériane de cette année était le lait cru. À l'entrée du Salon, les visiteurs étaient accueillis avec un bon petit verre de ce lait tiré -presque directement- des vaches présentes un peu plus loin. Consommation biologique et tout à fait équitable, puisque respectueuse du producteur.

Quel lien y a-t-il, me direz-vous, avec le thème de la table-ronde politique intitulée « Approvisionnement durable de l'Union européenne en ressources naturelles » organisée le samedi 4 septembre par Nature et Progrès et Justice et Paix ?

La réponse tient en 3 éléments : le commerce, la consommation, les responsabilités politiques et citoyennes.

Bien que la complexité du fonctionnement européen puisse effrayer n'importe quelle personne normalement constituée, nous sommes, citoyens européens, partie prenante des relations entre l'Union Européenne (UE) et les pays du Sud.

Petit rappel : en mai 2010, se tenait à Madrid, en Espagne, le sommet des chefs d'États d'Amérique latine et de l'UE au cours de laquelle ont été négociés deux Accords de Libre Echange (ALE) de grande importance pour les relations entre les deux régions : l'accord avec l'Amérique centrale et celui avec la Colombie et le Pérou. Les produits lactés ont fait l'objet d'un important intérêt de la part de l'UE, tout comme les ressources naturelles. À l'occasion de cette rencontre politique de haut niveau, de nombreuses associations de défense des Droits humains ont rappelé aux responsables européens les effets négatifs que le commerce peut avoir sur les populations locales et l'écosystème, si les particularités économiques, sociales et culturelles de ces pays du Sud ne sont pas prises en compte

Nature et Progrès et Justice et Paix ont décidé de remettre ce point à l'ordre du jour à l'occasion de l'édition 2010 du Salon Valériane. Au départ de la question de l'approvisionnement en ressources naturelles, nos associations ont voulu rappeler à nos responsables politiques belges l'importance de ne pas oublier les relations Nord-Sud, plus particulièrement via les relations commerciales, et ce malgré la situation interne actuellement épineuse dans laquelle se trouve notre pays.

L'Union européenne et les ressources naturelles

L'exploitation des ressources naturelles est un secteur d'activité qui focalise de plus en plus l'attention des marchés financiers. Ce secteur, a connu une envolée des prix depuis le début des années 2000. C'est particulièrement le cas pour les ressources extractives (hydrocarbures et minerais) dont l'approvisionnement, tant pour les pays occidentaux du Nord que pour les pays émergents du Sud, revêt un poids économique et géopolitique de plus en plus important. Même les pays considérés comme riches en ressources, comme la Russie, l'Inde, la Chine et le Brésil doivent à présent en importer ! Ces ressources, sont hautement stratégiques pour la croissance des pays industrialisés. Dès lors, la compétition internationale autour de leur accès est bel et bien relancée.

Dans ce contexte de concurrence accrue pour l'accès aux ressources, l'UE est mise sous pression. L'approvisionnement en ressources minières (tels que les métaux utilisés dans l'industrie automobile, l'aérospatiale, la construction...) n'est plus estimé comme étant « sécurisé » et met en péril la croissance et l'emploi dans de nombreux secteurs industriels européens : on parle de 30 millions d'emplois directement concernés.

Pour répondre à cette « insécurité », la Commission européenne a élaboré une Communication appelée « *Raw Material Initiative* »¹. Cette « Initiative sur les Matières Premières » est un document de nature politique² qui dessine la politique européenne d'approvisionnement en matières premières non énergétiques³ et définit des stratégies afin de sécuriser l'approvisionnement. Deux de ces stratégies sont internes (augmenter la production européenne et réduire la consommation/gaspillage) et la troisième touche l'approvisionnement externe : assurer la stabilité des prix des ressources venant des pays tiers, en s'attaquant à ce que la Commission appelle « des distorsions du commerce international »... autrement dit les taxes et quotas à l'exportation mis en place par les pays producteurs de ressources. Ce que l'UE entend obtenir est la suppression de ces distorsions et donc la libéralisation plus forte de l'accès aux ressources naturelles, entraînant *in fine* une perte de souveraineté et de contrôle des pays sur leurs ressources.

Les ALE font partie des outils permettant à la Commission européenne de négocier ces aspects de libéralisation, à côté d'autres types d'accord commerciaux bilatéraux avec l'UE ou encore du processus d'adhésion de nouveaux pays membres à l'OMC.

L'Amérique latine et les ressources naturelles

Qu'en est-il des pays riches en ressources naturelles ? Cet intérêt mondial pour les ressources naturelles est perçu par certains comme une opportunité de développement économique pour l'ensemble des pays producteurs de ressources : la demande étant forte, les prix sur les marchés augmentent, générant plus de rentrées de devises étrangères et une plus grande rentabilité pour les investissements étrangers dans les divers secteurs de l'exploitation des ressources naturelles, comme par exemple le secteur minier. Ce contexte économique est donc favorable à l'accroissement des activités d'exploitation (emploi) et du PIB. Mais à quelles conditions ?

Invité par Justice et Paix à Valériane, Gustavo Hernandez est péruvien. Représentant de réseaux associatifs ayant un pied dans chaque région⁴, il est bien placé pour partager son inquiétude : quelles sont les priorités de l'Union européenne ? « Le business... comme d'habitude ! » répond-il. Ce constat amer est issu de la réalité du terrain, celle vécue par les populations indigènes qui, loin de voir les effets positifs des ALE, ont à affronter les effets collatéraux des mégaprojets mis en place pour faciliter ces échanges. Il en est ainsi de la construction de barrages hydroélectriques sur les affluents de l'Amazonie contre lesquels les ONG et les Indiens s'opposent. Habitants de ces territoires et premières victimes des inondations causées par la construction des barrages, les Indiens demandent à être consultés au préalable et que des études sur les impacts potentiels puissent être réalisées. « Nous ne voulons pas que ces barrages détruisent l'écosystème et la biodiversité que nous protégeons depuis des millénaires et que nous pouvons encore préserver »⁵ Il s'agit d'une autre vision du développement intrinsèquement liée à leur vision de la nature, nous explique Gustavo Hernandez. « Nous ne voulons pas vivre mieux que les autres... nous voulons vivre bien » revendiquent les peuples indigènes pour qui les objectifs macro-économiques de ces projets ne répondent pas à leur vision d'un monde plus durable.

¹ Initiative sur les Matières Premières- Rencontrer nos besoins critiques pour la croissance et l'emploi en Europe (2008).

² Non destiné à devenir une directive avec un impact légal.

³ Il s'agit essentiellement de minerais utilisés dans divers secteurs industriels européens.

⁴ Ancien coordinateur de l'ex-réseau UE-CAN (réseau associatif latino-européen de plaidoyer sur les accords de libre échange entre l'UE et les pays andins) et collaborateur de l'association « Puente entre culturas », organisation de la société civile latino-américaine qui promeut une coopération entre le Sud et le Nord assurant la diversité et le respect des cultures.

⁵ <http://www.survivalfrance.org/actu/5192> « Un méga-barrage soulève une nouvelle vague de protestations indiennes », 27 Octobre 2009.

Pour plus de cohérence entre les politiques européennes

Et pourtant, en dehors du business, l'UE dit vouloir se situer également sur le champ du politique et être un acteur de développement social dans les pays du Nord et du Sud de la planète. En contribuant, par exemple, à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ces objectifs, au nombre de 8, ont été décidés par la plupart des chefs d'États réunis au Sommet des Nations Unies à New York en l'an 2000 : d'ici 2015, la pauvreté doit être réduite de moitié. « C'est possible! » nous affirme l'ONU⁶.

Oui, c'est possible, approuvons-nous. Pour autant qu'il y ait de la cohérence dans les discours et les politiques européens ! Pour bon nombre d'organisations de la société civile belge et européenne, la politique d'approvisionnement en ressources naturelles reflète une incohérence significative au sein des politiques européennes, entre, d'une part, la politique commerciale de l'UE sensée répondre à l'enjeu interne de la croissance et de l'emploi en Europe et, d'autre part, sa politique de coopération au développement avec les pays tiers, supposée répondre à l'enjeu externe de la lutte contre la pauvreté.

À certains égards, la compatibilité de ces deux enjeux ne va pas forcément de soi, leurs objectifs respectifs entrant potentiellement en concurrence. Nous sommes conscients de l'importance pour l'UE de maintenir sa place en tant qu'acteur économique de poids sur le marché international, mais défendre ses intérêts économiques ne peut se faire au détriment des intérêts des populations des pays tiers.

C'est forte de cette conviction que, à l'occasion de la table-ronde politique du 4 septembre au Salon Valériane, Justice et Paix a adressé aux responsables politiques présents⁷ une série de recommandations (voir encadré) ayant pour objectifs :

- d'associer au volet commercial de ces accords des volets politique et de développement ;
- d'intégrer des principes de durabilité sociale et environnementale de l'approvisionnement en ressources naturelles au sein des politiques commerciales et industrielles de l'UE ;
- de susciter et alimenter un débat précédant la ratification des Accords au sein des Parlements du gouvernement fédéral et des entités fédérées ;
- d'intégrer les outils, comme la Convention 169⁸ de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), permettant de prendre en compte la réalité des populations locales qui se voient affectées par l'exploitation des ressources naturelles.

Ces recommandations montrent que le politique, quel que soit son niveau de pouvoir (européen, fédéral et entités fédérées) a la possibilité d'agir pour plus d'égalité dans les relations entre l'Europe et les pays tiers.

Qu'en disent les politiques ?

Loin d'être rejetées, ces recommandations ont fait l'unanimité des responsables politiques présents. Pour Philippe Lamberts, elles font même intrinsèquement partie du programme des écologistes au Parlement européen. Mais, malheureusement, c'est la poursuite du modèle de développement

⁶ <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>

⁷ Nous remercions Madame Olga Zrihen, sénatrice PS, et Messieurs Philippe Lamberts, parlementaire européen pour le groupe des Verts et Benoit Galer, collaborateur de Madame Vanessa Matz, sénatrice cdH ainsi que Monsieur Christian Saelens, Directeur du Département Union européenne de Wallonie-Bruxelles international pour leur présence à cette rencontre.

⁸ La Convention 169 de l'OIT oblige les États qui la ratifient à établir qu'il incombe au gouvernement, avec la participation des peuples intéressés, de développer une action coordonnée et systématique visant à protéger les droits de ces peuples et à garantir le respect de leur intégrité.

économique actuel, et non sa remise en question, qui est la priorité de l'Europe, ajoute le parlementaire européen. Il y a également consensus chez les politiques sur le fait qu' « il n'y a pas de cohérence entre les politiques commerciales et de développement de l'UE », comme nous le dit Benoit Galer, représentant de la Sénatrice cdH Vanessa Matz. « Il faut arriver à mettre en place des dispositifs concrets de conditionnalité à ces accords commerciaux », affirme la Sénatrice Olga Zrihen, notamment pour que le respect des Droits humains soit une condition fondamentale à toute relation commerciale. Elle insiste sur le rôle primordial du Parlement européen dans cette matière.

2010 : une année européenne, une chance à saisir !

« Avec une présence de 13 conservateurs sur les 27 Commissaires européens, le centre de gravité politique n'est pas favorable ! » renchérit Philippe Lamberts. Et celui-ci de renvoyer à la responsabilité et au pouvoir de l'électeur : « Faut-il changer de GSM tous les 3 mois ? Doit-on avoir 3 voitures dans un même ménage ? En cette période de crise économique, la contradiction vient aussi du citoyen qui voudrait assurer son niveau de vie. Or, il est clair que, pour que les populations des pays du Sud puissent se développer, il faudra qu'elles puissent consommer plus. Les ressources n'étant pas inépuisables, ce sera à nous, citoyens du Nord, de consommer moins ».

Mais revenons au pouvoir du politique... Et la Belgique, alors, demandons-nous ? Encore un constat amer : au vu du contexte politico-institutionnel belge, les questions internationales et de développement n'ont que très peu de place actuellement au sein des négociations gouvernementales.

Bien que conscients de la difficulté des négociations politiques actuelles en Belgique, nous voudrions encourager nos responsables à ne pas perdre de vue leurs engagements internationaux. Les populations du Sud, ne peuvent attendre... et cette année 2010, année européenne de la lutte contre la pauvreté, représente une opportunité à saisir par les citoyens et responsables politiques de notre pays puisque la Belgique assure jusqu'au 31 décembre la Présidence tournante de l'UE.

La lutte contre la pauvreté ne s'adresse pas qu'aux seuls européens. Elle demande des réponses au niveau mondial et l'UE, en tant que partenaire commercial international de premier ordre et premier bailleur de fond pour l'aide au développement dans le monde, à un rôle primordial à jouer pour qu'enfin l'économie soit source de solutions, et non plus de problèmes, pour le devenir des peuples et de la planète.

Axelle Fischer,
Secrétaire générale de Justice et Paix,
Frédéric Triest,
Chargé de projets à Justice et Paix
Septembre 2010.

À l'occasion de la rencontre politique du 4 septembre, Justice et Paix a adressé aux responsables politiques présents les **recommandations suivantes**⁹ :

Au niveau européen :

1. Faire pression sur la Commission européenne afin qu'elle octroie le statut « mixte ¹⁰ » à l'Accord de Libre Échange (ALE) avec le Pérou et la Colombie et que, au vu des défis démocratiques et socio-environnementaux entourant ces négociations, des volets politique et de développement y soient associés. Une fois ce statut « mixte » octroyé, il conviendra de susciter et d'alimenter le débat au Parlement européen, préalablement à la ratification de l'accord. Ces débats devraient notamment servir à interpeller la Commission sur le besoin de renforcer la cohérence entre les politiques commerciales et de développement de l'Union Européenne.
2. Faire pression sur la Commission européenne pour que les principes de durabilité sociale et environnementale de l'approvisionnement en ressources naturelles soient « internalisés » au sein des politiques commerciales et industrielles de l'Union Européenne. Cette internalisation devrait notamment se faire au travers d'une réforme de la législation sur l'accès au marché intérieur de l'UE, qui prévoit l'instauration d'un mécanisme de traçabilité sociale et environnementale des produits présents sur le marché européen.

Au niveau belge (entités fédérales et fédérées) :

3. Dans le cadre du processus de ratification des Accords « mixtes » par les États membres de l'UE, notamment les ALE avec l'Amérique centrale et les Pays Andins (Pérou, Colombie), susciter et alimenter des débats précédant leur ratification au sein des parlements du gouvernement fédéral et des entités fédérées. Ces enceintes politiques devraient ainsi adresser des commentaires/préoccupations à la Commission européenne sur le besoin de renforcer la cohérence entre les politiques commerciales et de développement de l'UE.
4. Interpeller le gouvernement fédéral pour que la Belgique ratifie la Convention 169 de l'OIT (reprise dans la Déclaration des Nations Unies sur les peuples indigènes). La Belgique devrait ensuite intégrer dans sa législation le principe de « consentement libre et préalablement informé » (*free and prior informed consent*) des populations locales, garantissant une consultation systématique et véritable de ces populations relative à toute décision administrative qui affecterait leur mode vie¹¹. Ce principe devrait notamment être intégré à la réforme de la « Loi Ducroire »¹², afin d'instaurer un mécanisme de contrôle social et environnemental des investissements garantis par le Gouvernement belge dans le cadre de sa politique de coopération.

⁹ L'ensemble des recommandations est disponible sur le site : www.justicepaix.be rubrique « Plaidoyer ».

¹⁰ Accompagner de piliers politiques et de développement le pilier commercial.

¹¹ Ces populations pourraient ainsi *de facto* se prononcer sur l'implantation des activités d'exploitation de ressources naturelles sur leur territoire.

¹² Relative à l'Office fédéral d'appui à l'exportation et aux investissements.